

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Prestation de service aux communes « sport à l'école » : convention de gestion et tarif**

Annexe(s) : convention de gestion de service

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bernard ROUX

### Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

**Votants : 116**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérangère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENÈGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) :** (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES :** (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La compétence « interventions sportives dans les écoles » a été restituée aux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'Agglo Pays d'Issoire met à disposition son service d'Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) qualifiés aux communes qui ont bénéficié des interventions sportives d'API dans les écoles jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est précisé que la communauté, dans le cadre de ses compétences statutaires facultatives dans les domaines de l'enfance jeunesse, exerce des actions de soutien aux établissements scolaires du premier degré (primaire) du territoire, notamment en matière d'éducation à l'environnement et au patrimoine, d'enseignement de la natation, d'enseignement musical, et à l'aide matérielle au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Afin de compléter cette offre d'actions de soutien aux écoles, et compte tenu du fait que la communauté d'agglomération dispose des moyens matériels et humains nécessaires, il est proposé de permettre à la communauté d'agglomération, à partir de l'année scolaire 2020-2021, de gérer l'exercice de la compétence « interventions sportives » pour le compte des communes ou syndicats intéressées. Il s'agit plus précisément de confier à la communauté l'exercice des interventions pédagogiques dans les écoles selon les modalités suivantes :

- Un cycle de six séances sur une thématique choisie par les encadrants d'API après concertation avec les équipes enseignantes ;
- Chaque séance comprend une heure de préparation et d'animation et une demi-heure de déplacement et d'installation ;
- Priorité donnée aux candidatures des écoles les plus isolées.

Le coût réel de la prestation a été estimé à 31,20 € la séance. Ce coût correspond au coût de l'animation et de préparation estimé à 20,80 € l'heure, auquel s'ajoute les frais de déplacement et installation d'un montant de 10,40 €.

Les modalités et conditions de la gestion de ce service sont définies sans le projet de convention de gestion de services ci-annexée.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** le projet de convention de délégation de gestion du service « sport à l'école » ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider le principe de la délégation de gestion du service « sport à l'école » aux communes ou syndicats exerçant la compétence aux conditions et selon les modalités ci-dessus définies ;
- De valider le projet de convention de délégation de gestion du service « sport à l'école » tel que le projet figure en annexe ;
- D'instituer le tarif d'une séance à 31,20 €, correspondant au coût d'une heure d'animation et de préparation (20,80 € HT/TTC) et frais de déplacement et installation (10,40 €) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, signer les conventions de délégation de gestion de service avec les communes intéressées ou les syndicats compétents, ainsi que d'une manière générale signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020